

Sujet : [INTERNET] Projet d'implantations d'éoliennes sur la commune de Gourvillette (17)

De : Jean Pelin <jpelin92@gmail.com>

Date : 12/12/2018 19:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Mr Le Commissaire enquêteur

Mon nom est Jean PELIN, adresse 33, Rue Cartault 92800;PUTEAUX.

et 9, Rue l'ancienne bascule.17490 Gourvillette

(Mel: jpelin92@gmail.com)

L'objet de ce courriel est de vous exposer les motifs de mon opposition totale et résolue au projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Gourvillette.

Je précise évidemment que je suis propriétaire d'une maison située 9, Rue de l'Ancienne bascule à Gourvillette, maison de famille datant de 1777, et dont j'ai hérité à la suite du décès de mon père en 2006.

Les raisons de cette opposition sont les suivantes:

- Il y a beaucoup trop d'éoliennes dans le canton de Matha; Un total de 63 , déjà installées , ou en projet dans un rayon de 10km autour de Matha.

-Ces éoliennes sont évidemment néfastes pour l'environnement, ainsi que l'a , à peu près clairement , démontré la Mission régionale de l'Autorité environnementale dans un récent rapport.

Impact très négatif sur la faune (Insectes,oiseaux, etc...), et en particulier l'Outarde canepetière, singulière à cette partie de la Charente.

En outre, chaque éolienne nécessite 200 Tonnes de béton, est faite essentiellement de matériaux importés, non recyclables (sans compter les terres rares..);

C'est donc un véritable non -sens environnemental.

-Ces éoliennes sont beaucoup trop proches des habitations.

Elles sont à environ 600 m des premières maisons, et au maximum à 800 m de la mienne.Les nuisances subies , que ressentent d'ailleurs de nombreux français, seront donc inévitables, et ne manqueront pas d'impacter négativement notre santé.

-Les paysages, déjà amochés par les remembrements successifs ; seront définitivement enlaidis par ces "constructions " de 180m de hauteur.

-Le rendement énergétique de ces éoliennes est très très problématique, car on ne peut pas dire que le vent souffle régulièrement à l'endroit prévu pour leur implantation.Vous pouvez me faire confiance, j'arpente le chemin qui mène de Gourvillette à Matha depuis plus de 50 ans; En été, en particulier, il peut y avoir des semaines compètes sans vent!

Voilà les principales raisons, exposées sommairement, qui motivent mon opposition résolue à ce projet.

Je suis convaincu que vous aurez à coeur de le prendre en compte, ainsi que celui des nombreux opposants demeurant à Gourvillette.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire qui vous serait nécessaire.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération distinguée.

Jean PELIN

Sujet : [INTERNET] Parc eolien
De : Jane160 <Jane160@protonmail.com>
Date : 13/12/2018 13:10
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le prefet,

Ce sont les risques sanitaires qui font que mon mail vous parvient, notamment les basses frequences ou infrasons degages par ces eoliennes industrielles

Voici un colloque qui l illustre.

Le CORTISOL une hormone qui prepare a l urgence est activee artificiellement et si le sujet est endormi, cette hormone attaque les organes n ayant plus d exutoire.

Donc les populations soumises a ce traitement sont malades a plus ou moins long terme.

Ethel

Sent from ProtonMail mobile

— Pièces jointes : —

programme_colloque_infrasons.pdf

30 octets

L'Homme et l'Animal, face aux infrasons produits par les éoliennes.

LE 16 NOVEMBRE 2018 DE 9H À 18H
AUDITORIUM DU « CENTRE SÈVRES »
35 BIS RUE DE SÈVRES, 75006 PARIS

« La santé humaine et animale est-elle affectée par les infrasons produits par les éoliennes industrielles ? »

Telle est la question à laquelle ce colloque se propose d'apporter les premiers éléments de réponse.

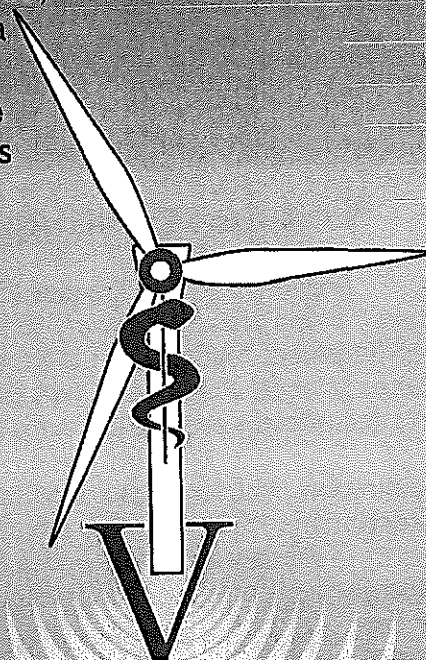
Ce colloque est centré autour des nuisances éventuellement provoquées par les infrasons, associées aux bruits audibles ressentis à différents degrés par les riverains des très grandes éoliennes, ou observées sur les élevages d'animaux situés à proximité des complexes éoliens.

Ainsi, ce colloque pluridisciplinaire réunira médecins (neurologues et ORL), vétérinaires, sociologues, épidémiologistes, et ingénieurs (mécaniciens et acousticiens).

L'objectif des conférences sera d'étudier les différentes manifestations des troubles, depuis la simple gêne jusqu'à la pathologie, de mieux définir et comprendre les relations de cause à effets, et les relations dose-effets sur de grandes durées.

Il s'agit également de sensibiliser les pouvoirs publics aux questions soulevées, afin qu'à l'instar de nombreux pays européens, des enquêtes épidémiologiques soient menées au niveau régional.

Il s'agit aussi d'informer et de former le public des villes, plutôt favorable au déploiement éolien mais de préserver ses campagnes ainsi que les habitants des campagnes avides de comprendre les effets observés et de distinguer les éventuelles conséquences de cette énergie verte qui se développe sur notre territoire



de sûreté !

PROGRAMME

Colloque du 16 Novembre 2018

8h30	Accueil des participants		
9h00	Pourquoi ce colloque inédit sur la santé et les infrasons ?	Monsieur Patrick DUGAST	Badges, café Ingénieur - Expert en Acoustique et Vibration. Membre de la commission AFNOR bruit de l'environnement.
9h15	Comment les éoliennes produisent-elles des bruits et les infrasons ?	Dr John YELLAND	Ingénieur Physicien, MA DPhil (Oxon) MinstP FIET MIOA
10h00	Le syndrome éolien et les troubles du sommeil : étude du cas d'une famille en Bourgogne	Docteur Jean-Paul BORSOTTI	Médecin Neurologue à Dijon
10h45	L'électrohypersensibilité : points communs avec l'hypersensibilité aux infrasons.	Dr Marie-Stella DUCHIRON	Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et Docteur ès Sciences (Sciences forestières). Expert forestier - Présidente de l'association AFM-SICEM.
11h30	Les mécanismes de l'oreille interne et les effets supposés des infrasons	Professeur Bruno FRACHET	Médecin O.R.L. à l'hôpital Rothschild
12h15	L'avis d'un expert sur les cas recensés de troubles sur des animaux.	Professeur Gilbert MOUTHON	Professeur à l'école nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, ancien secrétaire général de la compagnie des experts agréés par la Cour de cassation.
13h00	-----	Pause Repas 1 heure	-----
14h00	Les préoccupations d'un élu au service d'une région très sollicitée par les éoliennes.	Monsieur Frédéric NIHOUS	Conseiller Régional des Hauts de France - Ancien président de Chasse Pêche et Nature et Tradition.
14h30	La VAD. Les pathologies liées aux infrasons. Examens cliniques.	Dr Marianna ALVES PEREIRA	Ingénieur de l'environnement, biophysicienne
15h15	Des effets mécaniques des infrasons et du bruit. Les organes impactés et le squelette humain.	Monsieur Yves COUASNET	Ingénieur acousticien CNAM, doctorat ENPC, Expert près des tribunaux.
16h00	Troubles physiologiques - troubles psychosomatiques.	En attente de confirmation	Neuropsychiatre
16h30	Le retour d'expérience du terrain et les bases d'une étude épidémiologique.	Docteur Henri DELOLME	Médecin spécialiste des maladies tropicales, Epidémiologiste
17h15	Entre certitudes scientifiques et fausses idées reçues, comment mieux comprendre, alerter, soigner ?	TABLE RONDE	Tous les conférenciers
18h15	La santé des riverains dans le débat : synthèse - discours de clôture	Madame la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER	Sénatrice de la Côte d'Or, Présidente du groupe d'études Forêt et filière bois au sénat
18h30	-----	Cocktail	-----
19h30	Fermeture		Fermeture

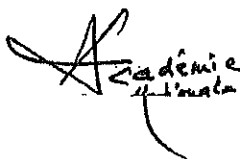
Comité scientifique :

Président : Bruno Frachet (ORL).
 Membres : Bruno Chanetz (Université Paris-Nanterre),
 Christian Hugonnet (Président fondateur de la Semaine du Son), Hervé Texier
 (Docteur d'Etat ès Sciences Physiques), Yves Couasnet, Patrick Dugast
 (experts acousticiens près de la Cour d'Appel de Paris).

Organisation : Patrick Dugast (Le Confort Acoustique)
 Frais d'inscription : 15 € / personne (conférenciers exemptés) -
 Nombre de places limité à 250.

Renseignement pratique : une restauration sur place
 sera proposée à l'heure du déjeuner (10 €).

Envoyer votre chèque à LCF ACOUSTIQUE 182 rue de Vaugirard 75015 PARIS



Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] AVIS CONTRE LE PROJET EOLIEN DE GOURVILETTE

De : Alain SCHELLENBERGER <alain.sch17@hotmail.com>

Date : 14/12/2018 11:12

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Commissaire Enquêteur du projet éolien de Gourvilette,

Je m'adresse à vous concernant le projet éolien en objet.

Habitant le Pays Vals de Saintonge sous le vent d'un site éolien (Saint Pierre de Juillers) je vous indique qu'en effet la vie des riverains autour de ces machines industrielles, comme l'indique des centaines de personnes partout en France a changé.

Aujourd'hui je me considère comme victime de ces machines, ronronnantes, tournantes, sifflantes certains jours. Inutile de vous dire qu'aujourd'hui nos couchers de soleil sont hachurés par les ailes, l'effet stroboscopique est une réalité, portant jusqu'à plusieurs kms, vers et dans nos habitations.

Notre communauté de communes, le Pays Vals de Saintonge détient la palme d'or des projets. C'est à se demander si nos élus se rendent compte de la perte d'attractivité de notre territoire dans un futur proche. Pourtant dans notre SCOT, tous comme un seul homme avaient décidé "une modérations de sites éoliens sur le territoire".

Aujourd'hui quel bonheur d'habiter en ville, là point de risque, point de perte de la vision de paysages pourtant si beaux, point de risques pour la santé, point de perte de valeur de nos propriété, point de bisbilles entre les personnes louant leurs terrains au promoteurs et les riverains impactés, point de perte touristique pour les loueurs de meublés touristiques, le bonheur total, avec en prime une offre commerciale au pied des habitations.

Mais cette vie citadine, malgré les avantages quelle procure nous n'en voulons pas. Nous avons choisi la campagne, l'authenticité, le contact avec la nature, la terre, la boue collée à nos bottes.

Aujourd'hui ces projets et sites éoliens nous envahissent, nous encerclent, nous pénalisent, et échappent à tout contrôle, même à vous Monsieur le Préfet. En effet, en cas de refus de signer un permis de construire, vous vous trouvez assigné en justice, justice qui bien souvent vous donne tort. Les choses sont ainsi, et nos députés qui font les lois s'émeuvent rarement des effets pervers de celles-ci. Ou et à quoi, à quels extrêmes, nous campagnards, qui ne rime pas avec ignares, faudra-t-il que nous arrivions. Les campagnes grondent intérieurement mais pour l'instant " encaissent", les campagnes victimes d'ostracisme et qualificatifs souvent discourtois ne souhaitent pas devenir l'exutoire d'une politique énergétique plus maîtrisée, pour l'instant font "le dos rond".

Je suis donc contre le projet éolien de Gourvilette, contre tout autre nouveau projet, considérant qu'aujourd'hui avec tant de sites éoliens opérationnels nous avons payé en Vals de Saintonge notre dîme à la transition énergétique par éoliennes.

ALAIN SCHELLENBERGER, Le Clos Saint Martin 17470 CHERBONNIERES alain.sch17@hotmail .com

Sujet : [INTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur

De : christiane feuilly <christiane.feuilly@sfr.fr>

Date : 14/12/2018 23:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet éolien, qui n'apportera que de l'argent aux promoteurs, de la pollution visuelle,

christiane Feuilly-Garrigue-Guyonnaud

christiane.feuilly@sfr.fr

0635455511

Sujet : [INTERNET] Observations parc éolien de Gourvillette

De : Brisevent <brisevent74@gmail.com>

Date : 15/12/2018 08:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-jointes mes observations sur le projet éolien "Gourvillette Energies", ainsi qu'une copie de la lettre du Dr Allary à Jérôme Lambert et un article de Est Charente d'octobre 2018 avec pour sujet "santé et éoliennes"

Cordialement.

Marcel Puygrenier

— Pièces jointes : —

Obs Marcel Puygrenier.pdf	30 octets
Lettre Docteur Allary à Jérôme Lambert.pdf	30 octets
Est Charente octobre 2018.pdf	30 octets

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 15 décembre 2018

Monsieur Gérard Parvery
Commissaire enquêteur
Mairie
17490 Gourvillette

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien « Parc éolien « Gourvillette énergies », pour les raisons suivantes :

- Ce projet se situe dans une zone trop proche du bourg de Gourvillette, une bonne partie de cette localité se trouvant à moins de 1 km de l'éolienne la plus proche. L'impact sonore risque d'être important étant donné que le parc projeté se situe au Sud-Ouest, direction d'où proviennent les vents dominants. Les mesures de bridage appelées dans le dossier « mesures de réduction » ne font pas l'objet de garanties suffisantes. Les riverains doivent pouvoir en permanence savoir si ces mesures sont appliquées. Si elles ne le sont pas, ils doivent pouvoir informer rapidement les autorités responsables de leur contrôle pour les faire appliquer immédiatement.
- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html>
- La densification éolienne dans le Nord des Charentes, le Sud-Vienne, ainsi que dans le département des Deux Sèvres est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.
- page 174 de l'étude d'impact. L'aire d'étude est qualifiée d'éloignée jusqu'à 6 km du projet. C'est 20 km la valeur généralement retenue.
 - La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet.
 - La contradiction du développement du tourisme et le déploiement des éoliennes dans la région.
 - . L'implantation d'éoliennes détruirait à jamais le potentiel économique.
 - Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur le site. L'inventaire effectué n'est que partiel, il est insuffisant. Les oiseaux migrent et seule une observation permanente pendant plusieurs années peut être considérée comme fiable
- de nombreuses espèces menacées sont présentes sur le site : l'outarde canepetière, le bruant jaune, la linotte mélodieuse, le chardonneret élégant, le milan royal, le pipit farlouse, le vanneau huppé, la grue cendrée, la cigogne noire et sans doute bien d'autres.
- des espèces protégées sont également présentes : l'épervier d'Europe, le faucon hobereau, la cigogne blanche, le rouge queue à front blanc, le roitelet triple bandeau, l'alouette lulu, la pie grièche écorcheur, le bruant proyer, l'œdicnème criard, le pipit rousseline, la caille des blés, le busard Saint Martin, le faucon crécerelle, la bondrée apivore et le martinet noir.
- à la page 167 de l'étude d'impact, les hauteurs de vol indiquées sont purement fantaisistes. Il n'est fait référence à aucune étude scientifique. Par exemple il est mentionné que le martinet noir vole à une hauteur inférieure à 50 m. Comment cette donnée a-t-elle été obtenue ? En fait, il peut voler jusqu'à une altitude de 2500 m.
- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois. Le site étudié abrite de très nombreuses espèces.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier

Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LCHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénérés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire .

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leimotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du chan-

gement dans la vie et les habitudes des riverains.



explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre oeil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves Pereira (membre de l'Université de Lusofona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaissement anormal des parois des veines et des artères, même épaissement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blokhauts de la seconde guerre mondiale.

M.H.